

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du vendredi 23 janvier 2015

Date de la convocation : 15 janvier 2015

Heure d'ouverture de la séance : 19 heures **Heure de la clôture** : 21h10

Présents : Jean-Yves MÂCHARD, Mickaël GOUTAZ, Jean-Pierre PASUTTO, Marie-France CHARPENTIER, Julien MOREL, Stéphane ANTHOINE-MILHOMME, Christian JACQUEMOUD, Stéphanie MATTANA, Fabien COUTURIER, Stéphane BURDIN, André DERISOUD

Excusés :

Procurations :

Secrétaire de séance : Julien MOREL

- ❖ **Approbation du compte-rendu du 12 décembre 2014** :
Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu tel que présenté.

- ❖ **Recensement de la population** :

Sur rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un emploi non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers, à raison d'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période du 15 janvier 2015 au 14 février 2015.

FIXE la rémunération de cet agent pour l'ensemble de sa mission à sept cent six euros et six centimes (706.06€), auxquelles s'ajouteront les charges sociales à la charge de la commune

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2015, au chapitre 12 – article 64118 en ce qui concerne l'indemnité alloué à l'agent recenseur.

Les heures du coordinateur seront payées en heures complémentaires.

- ❖ **Travaux de sécurisation au carrefour de Mons** :

Monsieur le Maire rappelle que beaucoup de véhicules ne marquent pas suffisamment l'arrêt au stop. De ce fait ils risquent de percuter les piétons qui traversent le passage piéton situé à quelques mètres du carrefour sur la RD 1508. Monsieur le Maire souhaite sécuriser ce carrefour par un îlot central obligeant les automobilistes à arriver perpendiculairement à la route et à marquer le stop. Une avancée de trottoir permettra de réduire les vitesses à l'approche de ce carrefour.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a rencontré le CTD Seyssel, Monsieur KRYSTKOWIAK.

Le Conseil Général 74 répond :

COMMUNE DE VANZY
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 janvier 2015

« ce dispositif permettra une meilleure visibilité entre les piétons et les automobilistes. Il sera opportun d'éclairer le passage piéton et de reprendre le trottoir le long de la RD 1508 afin d'assurer la sécurité piétonne. Le CG 74 attend le plan d'aménagement de la commune pour que ce projet soit proposé et validé en commission voirie.

Avant les travaux une convention d'entretien et d'autorisation de voirie entre la commune et de CG74 devra être réalisée. »

Considérant que le montant du devis de la société EIFFAGE pour ces travaux d'aménagement s'élève à 6 191.40 euros HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de l'Etat au titre des produits des Amendes de Police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sollicite le concours financier de l'ETAT au titre des produits des Amendes de police

Autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de subventions correspondants.

De plus l'installation de radars par le CDT de Seyssel sur la RD 314 au lieu-dit « Martian » pour effectuer une étude sur le nombre de véhicules/jour ainsi que leur vitesse est programmée semaine 6. (reportée en cas de neige)

❖ **Travaux bâtiment mairie-école :**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le marché lot 00 le mur de sécurisation entre la RD 1508 et le chemin d'accès à la mairie est prévu en barrière bois. Or la DDT souhaite un mur en béton.

Après discussion entre les différents partis (Architecte - DDT – Ingénus) Monsieur le Maire a sorti ce travail du marché et a demandé un devis à la société AXIUM pour la création de ce mur de sécurisation.

Considérant que le montant du devis de la société AXIUM pour ces travaux d'aménagement s'élève à 11 115€ HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de l'Etat au titre des produits des Amendes de Police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sollicite le concours financier de l'ETAT au titre des produits des Amendes de police

Autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de subventions correspondants.

L'inauguration de la mairie et des appartements aura lieu le 14 mars prochain.

Durant le mois de février Monsieur le Maire propose deux dates de réunions de travail pour préparer l'inauguration, pour les élus :

- le 13 février 2015 à 19h en mairie
- le 27 février 2015 à 19h en mairie

Le samedi 7 février 2015 les élus vont nettoyer le mur derrière la mairie.

Vendredi 6 mars et samedi 7 mars : déménagement de la mairie.

❖ **Urbanisme** : Cu information :15X0001

COMMUNE DE VANZY
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 janvier 2015

Cua 07429115X0001 SCP Maître Andrée BERNARD 59 rue de » la République 01200 BELLEGARDE
SUR VALSERINE
Parcelle : A 718
Cu d'information

❖ Questions diverses :

Orientations budgétaires :

- Monsieur le Maire explique que pour l'année 2014 la commune a versé une contribution au redressement des finances publiques de 2062 euros, pour 2015 le montant de la contribution sera de 5085 euros.
- Monsieur le Maire rappelle que le montant du FPIC (fond de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour l'année 2014 pour la commune de Vanz y s'élevait à 6721 euros. Pour 2015 il faudra prévoir une augmentation d'environ 30%.
- Achat parcelle A 863

Monsieur le Maire rappelle les échanges qu'il y a eu entre la mairie – les services de la DDT 74 – le Cabinet Profils Etudes.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de construction d'une nouvelle station d'épuration la Communauté de Communes de la Semine a mandaté la Cabinet BIARD pour effectuer l'étude géotechnique préliminaire au projet de la future STEP macrophytes de VANZY au lieu dit « Peguet ».

Aussi, à ce jour, il convient d'acheter la parcelle OA 863 d'une surface de 4332 m² pour que la communauté de Communes puisse effectuer les démarches nécessaires pour la construction de la STEP.

Messieurs VERDAN Roger et VERDAN Georges propriétaires de ladite parcelle ont donné leur accord par courrier en date du 24/09/2014,

Monsieur le Maire propose donc que la commune se porte acquéreur et demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'achat de la parcelle cadastrée OA 863 d'une surface de 4332 m² au prix de 2.50€/m².

DIT que les frais seront à la charge de la commune

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer l'acte notarié à venir

S'ENGAGE à régler la dépense à l'aide de crédits inscrits au budget de l'exercice 2015.

- SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) de Chessanaz, Clarafond-Arcine, Vanz y :

Pour ce début d'année 2015, le SIVOS a besoin de trésorerie pour financer les dépenses de fonctionnement en attendant le vote du budget. Les 3 communes membres (Clarafond-Arcine, Chessanaz et VANZY) ont été sollicitées pour verser un acompte. Pour Vanz y, le montant demandé s'élève à 23 000 euros.

COMMUNE DE VANZY
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 janvier 2015

- Achat voiture pour service technique communal :
Le remplacement de la voiture est à prévoir sur l'exercice 2015. Des devis sont en cours.
- Désherbage thermique : Monsieur le Maire propose le désherbage thermique. Un devis a été demandé pour un brûleur.
- Archivage communal : Monsieur le Maire propose que l'archivage communal soit effectué par le centre de gestion. Un devis a été demandé.

PLUi :

Le Maire donne communication de la délibération n°01/15 du 19/018/2015 de la Communauté de Communes de la Semine.

La Communauté de communes de la Semine souhaite, en cas d'accord des communes, prendre la compétence PLUi et compléter les compétences obligatoires par les termes suivants :

« Etablissement d'un PLU Intercommunal : élaboration, approbation, suivi, modification et révision des documents d'urbanismes portant sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Commune. »
(projet de modification de statuts n° 10 de la communauté de communes)

Le maire précise que les différentes rencontres et débats permettent de confier cette compétence à la communauté de communes de la Semine sachant que les communes conserveront le droit du sol (délivrance des autorisations d'urbanisme) et la perception des différentes taxes liées à ces autorisations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (11 voix pour / 0 contre)

ACCEPTE de déléguer la compétence PLU à la communauté de communes de la Semine

APPROUVE la proposition statutaire n°10 de la communauté de communes de la Semine avec modification de la compétence obligatoire relative à l'aménagement de l'espace en rajoutant :
« Etablissement d'un PLU intercommunal, élaboration, approbation, suivi, modification et révision des documents d'urbanisme portant sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. »

ACCEPTE qu'en cas d'obtention des avis conformes des communes membres, avant le délai des trois mois, la rédaction de l'arrêté préfectoral soit pris afin de ne pas retarder l'établissement de ce lourd dossier qui s'inscrit pleinement dans la démarche en cours.

ONF :

Monsieur le Maire explique que l'ONF a envoyé son programme d'actions pour l'année 2015 préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune.

Le montant des travaux de maintenance s'élève à 2 750€HT
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
Refuse les travaux de maintenance pour l'année 2014.

COMMUNE DE VANZY
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 janvier 2015

Information réunion :

- Une réunion publique de la Communauté de communes de la Semine est prévue le 5 février 2015 à 20 heures à l'espace d'animation d'Eloise.
- Schéma de cohérence territorial Usse et Rhône (SCOT) : 3 réunions publiques sont prévues
le lundi 23 février 2015 à 20h à la salle Jean XXIII à Frangy
le mercredi 25 février 2015 à 20h à l'espace animation à Eloise
le jeudi 26 février 2015 à 20h à la maison de pays à Seyssel 74

Création de Commune nouvelle :

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale concernant les communes nouvelles : Monsieur le Préfet encourage la création de commune nouvelle sur la base du volontariat. Il s'agit de regrouper les communes voisines en une seule commune. La procédure de création des communes nouvelles doit reposer sur une véritable volonté politique des élus. Que l'initiative émane de tous les conseils municipaux concernés ou de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre, le projet doit recueillir l'accord de tous les conseils municipaux, dans un délai de trois mois. Si cet accord est constaté, la commune nouvelle peut être créée sans autre condition. A ce jour, les élus de la Communauté de Communes de la Semine s'informent sur les différentes possibilités concernant ce projet.

Expertise géotechnique :

Le Conseil Général de la Haute-Savoie a demandé au Cabinet GEOLITHE un rapport d'expertise sur la RD 1508 – mise en sécurité du surplomb rocheux à l'aval de la RD 1508 : Présence d'une masse en surplomb d'une habitation et à l'aval de la RD 1508. (grand virage en bas de la mairie).
Des travaux vont être entrepris par le Conseil Général pour sécuriser le site.

Point propreté à l'entrée de Mons (sur la commune de Chessenaz) :

Mr Pasutto explique que Mr le Maire de Chessenaz a demandé l'autorisation de déplacer le point propreté (benne à verre) de Mons Chessenaz à Mons Vanzly. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire clôt la séance à 21h10

Le secrétaire de séance,
Julien MOREL



Le Maire,
Jean-Yves MÂCHARD

